



*FEUILLE COMMUNALE N° 7 - septembre 2007*

## RALLYE-SPRINT "B/SHORT DU TREFLE"

Les 22 et 23 septembre 2007, l'ASBL AUTO CLUB FROIDCHAPELLOIS organise une épreuve automobile appelée "Le B/Short du Trèfle".

Le parcours emprunté sera le suivant :

Parcours 1 (Boussu-Erpion-Vergnies) : rue du Four à Verre, rue de la Fontaine du Bois, chemin de Vergnies à Erpion, rue de la Ferme de Septannes, chemin de la Ferme de Septannes

Parcours 2 (Froidchapelle) : rue du Champ Colin, rue de la Grattière, rue du Champ Colin, chemin de l'Yser, rue du Pont des Hamaides, rue de Martinsart, rue des Martyrs, rue Terne du Prince, rue Paye à Fait, rue de Grandriau

Renseignements : A. JAUQUET - 060/41 24 67 - 0475/68 13 40 - [info@acfroidchapellois.be](mailto:info@acfroidchapellois.be) - [www.acfroidchapellois.be](http://www.acfroidchapellois.be).

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants dans l'entité aura lieu le **mercredi 3 octobre 2007**.

## BATTUES 2007

Notez d'ores et déjà les dates des prochaines battues de chasse organisées dans l'entité :

Plécul et Grand Berceau : 02/10, 06/10, 10/10, 30/10, 04/11, 08/11, 17/11, 25/11, 02/12, 15/12 et 30/12

Dondidonc et Four à Verre : 09/10, 30/10, 06/11, 27/11, 11/12 et 27/12

Martinsart : 15/10, 16/11, 10/12 et 30/12

Walestru : 01/10, 15/10, 29/10, 05/11, 19/11, 10/12 et 28/12

Jachtgroep Barrages de l'Eau d'Heure : 14/10, 21/10, 26/10, 04/11, 18/11, 30/11 et 30/12

## EVENEMENT A BOUSSU-LEZ-WALCOURT LE WEEK-END DES 6 ET 7 OCTOBRE

Roberte COUVREUR et Noëlle NICOLAS d'Erpion, Annette BRIQUET et Jean CHARLES de Silenrioux, Edith DHAENE et Annie LARIVE de Boussu-lez-Walcourt, Marie-Andrée LEDOUX de Vergnies, Alain BAUMAN de Froidchapelle et Margaret EECKHOUT de Fontenelle vous présenteront quelques échantillons de leur passe-temps favori : peinture, aquarelle, travail du bois, peinture sur œufs, décoration florale.

**Où ?** Foyer culturel de Boussu-Erpion. Entrée libre. Samedi de 14 à 19 h et dimanche de 13 à 19 h.



Depuis 1957, l'opération CAP48 (anciennement opération 48 81 00) soutient l'intégration des personnes handicapées dans la société en finançant des institutions qui travaillent à leur insertion sociale et professionnelle.

CAP48 poursuit un triple objectif :

- Faire bouger la société : grâce au soutien des 8 chaînes radio et TV de la RTBF, CAP48 mène une campagne de sensibilisation pour informer le public sur la vie des personnes en situation de handicap et ainsi faire évoluer les mentalités.
- La solidarité avec les personnes handicapées : CAP48 veut insuffler un grand élan de générosité se traduisant chaque année dans une récolte de fonds pour soutenir des projets qui permettent l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.
- La solidarité avec les jeunes en difficulté d'insertion.

Ces 3 volets de l'action de CAP48 sont portés par un réseau de plus de 5.000 bénévoles, des entreprises partenaires, les pouvoirs publics qui traduisent un grand mouvement de mobilisation citoyenne pour construire un monde où chacun a sa chance.

Cette année CAP48 fête ses 50 ans. C'est l'occasion de tracer le bilan de notre action.

En 50 ans, CAP48 a attribué près de 60 millions d'euros à plus de 1.000 institutions actives à Bruxelles, en Wallonie et en Communauté Germanophone.



Ces financements ont permis de développer des lieux d'accueil, de travail et de loisirs près de chez vous. Dans la province du Hainaut CAP48 a ainsi financé plus de 200 institutions et services.

Vous pouvez tous participer à cette opération et faire grandir ce mouvement solidaire en faveur des personnes handicapées en organisant un événement (lâcher de ballons, marche parrainée, ...) ou en vous inscrivant comme bénévole. N'hésitez pas à visiter le site [www.cap48.be](http://www.cap48.be) ou nous contacter.

Pour que le handicap ne soit plus un handicap, CAP48, ensemble même si on est différent.

Infos / contacts : Responsable local : MARLIER Etienne - rue de la Jumelle 5 à 6440 Froidchapelle (060/41.19.10). Responsable régional : BRUYNDONCKX Philippe - rue des Hermines 9 à 6534 Gozée (071/51.54.65 - 071/51.05.64 - [bruyndonckx.phil@swing.be](mailto:bruyndonckx.phil@swing.be)).

## NE JETEZ PLUS VOS RADIOGRAPHIES

L'asbl Autre Terre collecte vos vieilles radiographies et négatifs photos. Traités, ils seront revendus au profit de la construction de barrages au Mali.

Vu le succès rencontré par la campagne de récolte de vieilles radiographies à Froidchapelle, Autre Terre a décidé de prolonger l'opération jusqu'au 31 décembre 2007.

**Vous pouvez donc continuer à venir déposer vos anciennes radiographies à l'administration communale, place Albert Ier 38, 6440 Froidchapelle jusqu'au 31 décembre 2007.**



## VERS UNE ANNEE SCOLAIRE PLUS SAIN ?

A peine 1 jeune sur 10 prend un petit déjeuner de qualité. Parmi les 14-18 ans, 1 sur 6 ne déjeune pas du tout. Les jeunes de 15 à 18 ans consomment en moyenne près d'un demi-litre de "sodas" par jour. En outre, il y a les en-cas, trop rarement constitués de fruits : presque aucun jeune parmi les 15-18 ans ne parvient à respecter les recommandations alimentaires...

### Nouvelle année, nouveau début

La nouvelle année scolaire est propice aux bonnes résolutions. Les parents et les écoles peuvent y contribuer. Voici quelques conseils.

#### Pour les parents

- Prenez le petit déjeuner en famille ou veillez à préparer un petit déjeuner qui sera emporté à l'école.
- Prévoyez des en-cas sains (tartine, biscuits complets, produits laitiers écrémés ou demi-écrémés comme le yaourt, le fromage blanc, les boissons lactées...). L'idéal est un en-cas sain de 150 Kcal, auquel on ajoute 2 ou 3 portions de fruits (1 portion équivaut au volume d'une pomme), des crudités et du potage dégraissé (à base d'eau, de légumes, de bouillon dégraissé et d'épices) à volonté.
- Idéalement une petite bouteille d'eau accompagne l'ensemble.

#### Pour l'école

- De l'eau minérale, plate ou gazeuse, doit toujours être disponible.
- Un distributeur "sain" de boissons propose de l'eau, des boissons lactées écrémées ou demi-écrémées et des jus de fruits sans sucre ajouté.
- Un distributeur "sain" de snacks contient des biscuits complets, des yaourts, du fromage frais, etc.
- Mettez sur pied un projet "fruits et légumes" encourageant la consommation de fruits, de crudités et de potages.
- Pratiquez des prix plus attractifs pour les boissons et les snacks sains que pour les produits qui le sont moins...

### Développez votre sens critique

Les habitudes alimentaires des jeunes stimulent la créativité de l'industrie. A considérer avec un regard critique, comme toutes les promesses publicitaires...

Prenez l'exemple des biscuits "petit déjeuner". Ils sont présentés comme une alternative au petit déjeuner classique, alors qu'ils n'ont rien en commun. Leur teneur élevée en graisses et leur pauvreté en fibres les réduisent à l'état de simples friandises. Qui plus est, il s'agit d'une friandise très/trop riche en calories... Ne vous laissez donc pas séduire trop facilement par les tendances à la mode.

### Des conseils supplémentaires ?

- Consultez notre site interactif concernant la Pyramide intelligente sur <http://vig.cancer.be>.
- Le plan national nutrition santé sur [www.health.fgov.be](http://www.health.fgov.be) >Ma santé>Produits de consommation/alimentation.
- Le plan attitudes saines sur [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be).

Source : Fondation contre le Cancer

## COMMUNIQUE DE LA SECTION LOCALE DE LA CROIX-ROUGE

### Séisme meurtrier au Pérou

Mercredi 15 août 2007, un violent tremblement de terre a frappé la côte sud du Pérou. Le séisme a provoqué de graves dégâts matériels et humains.

Pour appuyer ses actions, la Communauté francophone de la Croix-Rouge de Belgique invite la population belge à aider les secours en faisant un don sur le compte 000-0000025-25 avec la communication "Fonds d'urgence".

### Collecte de vélos

En raison de sa localisation géographique, le centre de Hotton lance un appel à la générosité du public et sollicite les dons de vélos, de préférence en bon état (adultes). Infos pour le dépôt de vélos : Fabian DEHARD - 084/24 49 80 - [fabian.dehard@redcross-fr.be](mailto:fabian.dehard@redcross-fr.be).

# 125<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CHEMIN DE FER

En 2007, Froidchapelle fête le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée du chemin de fer sur son territoire.

Voilà plus de trente ans que plus aucune activité ferroviaire n'existe à Froidchapelle, pourtant le village a bien possédé une gare. En témoignent l'ancien bâtiment, aujourd'hui propriété communale, et l'assiette de la voie, aménagée vers Chimay en piste cyclable (RAVeL).

Dans de précédentes feuilles communales, nous avons fait appel à votre mémoire et à vos archives. Malheureusement, peu de documents nous sont parvenus à ce jour.

Il est probable qu'à la fin des années soixante, alors que la ligne 109 vivait ses derniers moments, la sauvegarde de documents historiques était loin d'être une priorité. Les archives propres à la gare, si elles avaient été conservées jusque là, ont pu être détruites lors du démantèlement de la ligne.

## Le personnel de la gare

Dans cette partie, nous allons tenter de répondre à ces questions :

Quelles étaient les fonctions des personnes qui travaillaient à la gare ?

Qui étaient ces personnes ?

Quelle relation avaient-ils avec les gens qui se rendaient à la gare ?

Les notes qui suivent sont basées sur quelques très rares documents photographiques et sur les témoignages d'habitants témoins de cette époque. Du personnel de la SNCB présent à Froidchapelle, il ne reste personne.

Prise vers 1940 sur le trottoir devant la gare de Froidchapelle, une photographie exceptionnelle nous présente pas moins de neuf agents du chemin de fer. Tous portent casquette ou képi. Sept d'entre eux étaient domiciliés à Froidchapelle. Chacun était cheminot de la SNCB mais engagé dans une fonction bien précise. Les fonctions de chef de gare, de garde-salle, de chargeur ou de manœuvre étaient bien définies.



*Debout de gauche à droite : Fernand Paquet - Fernand Pierson (dit Fernand du Djot) - Emile Tourneur - Adolphe Challe (dit Doph' Caso) - Emile Leblond*

*Assis de gauche à droite : Aril Cambier - Auguste ... (dit le p'tit Gusse) - M. Bertrand (chef de gare) - René Demarsin*

## Le chef de gare

Les trains de voyageurs faisaient arrêt dans des gares ou des points d'arrêt non gardés. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les points d'arrêt non gardés étaient bien moins nombreux que les gares. Aujourd'hui, la tendance est tout à fait inversée.

Froidchapelle était une gare car un bâtiment et du personnel s'y trouvaient.

Toutes les gares de la ligne 109 fonctionnaient avec du personnel sinon Saint-Remy, à l'entrée de Chimay, qui apparaît dans l'indicateur de 1913 comme point d'arrêt non gardé mais qui avait disparu en 1920.

Bien plus qu'aujourd'hui, le chemin de fer du début du siècle constituait une société fortement hiérarchisée.

Les responsabilités du chef de gare s'étendaient sur tout le domaine de la gare. Il devait ainsi faire en sorte que les lieux soient propres et accueillants. Dans les très petites gares, il assurait lui-même la vente des billets et veillait au bon déroulement des opérations d'arrivée et de départ des trains. Le chef de gare assurait également une série de tâches administratives. Même si les responsabilités du chef de gare étaient étendues, il était entouré d'une équipe relativement importante, même dans les petites gares rurales.

En recoupant les informations extraites des différents témoignages, quatre noms de chefs de gare successifs apparaissent à Froidchapelle : M. Queneau (Entre-Deux-Guerres), M. Bossart (qui fut fait prisonnier en 1940), M. Bertrand (durant la guerre 40-45 et peut-être après), René Demarsin (jusqu'à la fin de l'exploitation de la ligne).

Il semble que deux sous-chefs opéraient aussi à Froidchapelle. Ils secondaient le chef de gare dans ses tâches : René Demarsin (à l'époque où M. Bertrand était chef de gare et peut-être déjà avant lui) et Aril Cambier.

Tous les deux ont pu occuper la fonction de sous-chef de gare à Froidchapelle. Aril Cambier apparaît sur la photographie de groupe alors que René Demarsin semble apparaître sur d'autres documents que nous connaissons. René Demarsin est vraisemblablement l'un des cheminots qui a travaillé le plus longtemps à Froidchapelle.

## Le garde-salle

Le métier de garde-salle, autrefois familier, a tout à fait disparu du chemin de fer moderne. Le garde-salle avait plusieurs missions assez contrastées.

Bien que travaillant en gare, il assurait le contrôle des billets en les poinçonnant. Ce contrôle s'effectuait à l'entrée des quais, avant l'embarquement des voyageurs, mais aussi à la sortie des quais, avant qu'ils ne quittent la gare. Le garde-salle conservait alors les tickets usagés : cette opération s'appelait le récolement. Les voyageurs devaient donc être munis d'un billet pour le voyage et le conserver jusqu'à la sortie des quais de la gare d'arrivée. Ils étaient ainsi contrôlés à la gare de départ, dans le train et enfin à la gare d'arrivée. Le simple accès aux quais, pour par exemple accompagner un parent sur le départ, était d'ailleurs sujet à l'achat d'un ticket de quai.

En plus de ce rôle de contrôle des tickets et des colis, le garde-salle assurait la présence de chauffage dans la salle d'attente en remplissant le poêle de charbon. Il s'occupait également de l'entretien des locaux. Il veillait au bon entretien des quais, sans oublier d'arroser les fleurs ! C'est lui aussi, peut-être, qui allumait et éteignait les lanternes au gaz que l'on peut voir sur les photographies.

Il semble qu'à Froidchapelle, c'est Emile Tourneur qui était habituellement celui qui récoltait les billets usagés à la sortie. Sans doute était-il le garde-salle de Froidchapelle...

## Les chargeurs

Ceux que l'on appellerait aujourd'hui des "chargeurs" étaient des manutentionnaires. Ils étaient affectés à l'entretien des bâtiments de gare et des quais. Ils manipulaient les aiguillages et faisaient évoluer les wagons vers les voies de garage. Au passage des trains de voyageurs, ils chargeaient ou déchargeaient des wagons les colis qui étaient acheminés ou devaient être expédiés.

Plusieurs noms reviennent dans les différents témoignages : Fernand Paquet, Adolphe Challe (surnommé Doph'Case), Emile Leblond, Alfred Ducoeur, Auguste (dont nous ne connaissons pas le nom de famille mais qui était surnommé le p'tit Gusse).

## Les garde-barrières

Au même titre que les signaleurs ou les piocheurs, les gardes-barrières faisaient partie du service de la voie. La fonction de garde-barrières était très répandue au début de l'histoire du chemin de fer, en témoignent les nombreuses maisonnettes très reconnaissables qui jalonnaient les anciennes lignes.

Sur le territoire de Froidchapelle, on dénombre la présence de trois passages à niveau gardés. Le premier à proximité de la gare. La maisonnette qui a été rénovée depuis se trouve à côté de l'ancien passage à niveau. Il apparaît toutefois qu'aucun garde-barrière n'y habitait plus dans les dernières décennies et que la protection du passage à niveau était réalisée directement par le personnel de la gare.

Une autre maisonnette de garde-barrière se trouvait, plus à l'écart, sur la route reliant les lieux-dits Bois d'Hernoy et Massut. La troisième qui a disparu se situait près de la carrière de marbre, à la limite de Rance, sur la route partant de la Carrière à Roc et menant au Champ de Rance.

Le rôle du garde-barrière consistait à assurer la fermeture des barrières à l'approche d'un train, afin d'interdire le passage de toute personne. La sécurité était leur maître mot comme en témoigne le règlement de 1933 du service de la voie :

*"Les gardes-barrières doivent se tenir à au moins 1 m 50 de la voie, soit à la droite, soit à la gauche du train."*

Il pouvait arriver que, distrait, le garde-barrière arrive en retard pour la fermeture des barrières.

*"Lorsqu'un train se présente au moment où les gardes ferment les barrières, ces agents doivent rester près de la barrière qu'ils ont fermée en dernier et se tenir indifféremment à droite ou à gauche du train arrivant.*

*De même, si un train arrive, tandis que le garde-barrière se trouve dans sa loge ou dans sa maisonnette, cet agent se présente à la barrière située du côté où il se trouve, en ayant soin de se tenir à 1 m 50 au moins de la voie."*

Sur la ligne 109, dans le bois de Chimay, se trouve encore une petite maisonnette de chemin de fer. Elle est propriété aujourd'hui des Eaux et Forêts et sert de local de réunion.

Une petite pancarte fixée près de la porte nous rappelle qu'elle était occupée autrefois par un piqueur. Le piqueur était responsable de l'entretien d'un tronçon de ligne; en quelque sorte, un cantonnier du chemin de fer.



*L'ancienne maisonnette du garde-barrière située près de la gare de Froidchapelle, laissée de nombreuses années à l'abandon, a été restaurée et est aujourd'hui habitée. La façade a été crépie. A l'origine, elle était toute de briques rouges.*

Dans notre prochaine feuille communale : *"Les trains de voyageurs"*.

Pour marquer cet évènement, l'Administration communale organisera prochainement une exposition. Tous renseignements relatifs au chemin de fer à Froidchapelle (la ligne, le quartier de la gare...) sont les bienvenus : photos, témoignages... de toutes les époques. Les originaux seront scannés et remis immédiatement à leur propriétaire.

Contacts : Dominique DELFERIERE au 060/45 91 42 ou Nicolas MARLIER au 060/21 94 15.

# RAPPEL DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX CHIENS

La problématique des chiens dangereux revient régulièrement à la une de l'actualité. Nous vous rappelons la réglementation en la matière.

*(Extrait du Règlement de police de la Botte du Hainaut)*

## SECTION 12 - DE LA CIRCULATION DES ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE, DE LA DIVAGATION ET DE LA DETENTION D'ANIMAUX NUISIBLES

### Article 40

§ 1. Il est interdit aux propriétaires, gardiens ou surveillants d'animaux de les laisser divaguer sur la voie publique.

...

§ 6. Il est interdit de circuler avec des animaux sur la voie publique sans prendre les précautions nécessaires pour les empêcher de porter atteinte à la commodité de passage et à la sécurité publique.

§ 7. Le propriétaire, gardien ou surveillant de l'animal doit en conserver la maîtrise à tout moment (laisse ou rappel).

§ 8. 1° - Le port de la muselière est obligatoire pour tout chien qui se trouve ou circule dans tout lieu public ou privé accessible au public pouvant constituer un danger potentiel pour son propriétaire ou pour autrui en raison de ses attitudes comportementales et/ou caractérielles agressives ou de sa sélection et/ou de son dressage au mordant ou d'antécédents agressifs dont il aurait fait preuve à l'exception des chiens des services reconnus d'utilité publique.

2° Le port de la muselière est imposé d'office, dans tout lieu public ou privé accessible au public, aux chiens issus des races ou de croisements des races suivantes : American Staffordshire Terrier, Dogo Argentino, Rottweiler, Tosa Inu, Dogue de Bordeaux, Akita Inu, Band dog, Pitbull Terrier, Bull Terrier, English Terrier, Fila Brasileiro, Ridgeback Rodhésien, Mastiff (toute origine), ainsi qu'aux chiens, qui, bien que n'appartenant à aucune des ces catégories, montrent ou ont montré une agressivité susceptible de présenter un danger pour les personnes ou pour les animaux domestiques.

3° Tout chien se trouvant en tout lieu, public ou privé, accessible au public doit pouvoir être identifié par puce électronique, tatouage ou collier adresse. Tout chien non identifié sera considéré comme errant.

4° Il est interdit d'utiliser un chien pour intimider, incommoder, provoquer toute personne ou porter atteinte à la sécurité publique, à la commodité du passage et aux relations de bon voisinage.

5° Il est interdit de provoquer des combats de chiens, d'entraîner ou de dresser dans tout lieu public un chien à des comportements agressifs.

6° Il est interdit de laisser un chien agressif sous la seule surveillance d'un mineur d'âge.

7° Le non-respect par tout propriétaire gardien ou détenteur d'un ou plusieurs des chiens concernés par ces dispositions entraînera d'office l'identification du ou des chiens ainsi que leur saisie administrative aux frais, risques et périls du propriétaire gardien ou détenteur.

8° En cas de saisie conservatoire à domicile si les services de police estiment que le propriétaire n'est pas en mesure d'assurer sans danger la garde de l'animal, celui-ci sera transféré à une société protectrice des animaux.

9° Les chiens déposés à une société protectrice des animaux après saisie pourront être récupérés dans un délai de deux jours ouvrables et durant les heures d'ouverture au public par le propriétaire, gardien ou détenteur muni de la levée de saisie délivrée par le service de police et contre paiement des frais engendrés.

10° Si à l'expiration du délai le propriétaire, gardien, détenteur de ces chiens ne se présente pas à la société protectrice des animaux muni de la levée de la saisie, les chiens demeureront à cet endroit et seront dès lors considérés comme abandonnés volontairement.

11° Outre ce qui précède, tout chien ayant causé des blessures à des personnes en tout lieu, privé ou public, accessible au public pourra en raison de la gravité des faits être saisi et euthanasié aux frais du maître.

# DEJECTION CANINES

Lors de l'entretien des pelouses et des espaces publics, nos préposés déplorent amèrement la présence régulière de déjections canines malgré les panneaux rappelant l'interdiction d'y laisser circuler des chiens.

Nous rappelons aussi la réglementation en la matière.

## Article 63

Quiconque a, de quelque façon que ce soit, souillé ou laissé souiller la voie publique, par exemple par un animal dont il avait la garde, est tenu de veiller à ce que celle-ci soit, sans délai, remise en état de propreté.

## Article 64

Dans les zones urbanisées, les déjections canines ne peuvent être abandonnées sur le domaine public. Elles ne peuvent être laissées que :



- dans les caniveaux;
- dans les canisites prévus à cet effet;

Hormis ces cas, les gardiens de chiens sont tenus d'en ramasser les déjections pour les emporter ou les déposer dans un des endroits énumérés ci-avant ou dans une poubelle publique.

Les infractions aux articles précités seront punies, conformément à l'article 119bis de la loi communale, par une amende administrative s'élevant au minimum à 24,79 € et au maximum à 247,89 €.

# L'EPURATION DES EAUX USEES

Vous avez des questions... Vous cherchez des réponses...

Autrefois, les eaux usées des habitations étaient soit acheminées vers des puits perdants, soit rejetées dans un cours d'eau directement ou par l'intermédiaire d'un réseau d'égouttage. Aujourd'hui, la législation impose d'épurer les eaux usées de tous les ménages wallons afin de répondre à des normes de qualité respectueuses de l'environnement.

De récentes modifications ont été apportées à la réglementation, et des contraintes de mise en conformité ont été adoptées. Il serait bon d'en discuter.

Il existe trois régimes d'assainissement définis par le Règlement général d'Assainissement; quels sont-ils ?

En tant que citoyen, comment puis-je savoir dans quel régime a été classée par maison et quelles sont mes obligations pour me mettre en conformité par rapport à l'élimination des eaux usées générées par mon ménage ?

Pourrais-je obtenir une prime, en fonction de quels critères celle-ci est-elle déterminée, quel est son montant ?

Je suis en zone d'assainissement individuel. Y a-t-il différentes possibilités techniques pour épurer mes eaux ?

J'ai obtenu tous les renseignements nécessaires et choisi mon installation. Quelles sont les démarches administratives que je dois maintenant entreprendre ?

Le GAL de la Botte du Hainaut et Espace Environnement vous invitent à une séance d'information sur le thème

## **"L'épuration des eaux usées. Où en sommes-nous en Région wallonne ? Qu'en est-il des zones d'assainissement individuel ?"**

- à Froidchapelle le 22 octobre 2007 à 19 h 30 (salle des fêtes)
- à Macon le 17 octobre 2007 à 18 h 30 (salle Familia)

Renseignements : Thomas PUISSANT, conseiller en aménagement du territoire et en environnement - GAL de la Botte - 060/41 14 07 - [thomas.puissant@galdelabotte.be](mailto:thomas.puissant@galdelabotte.be).



### **OU TROUVER DES INFOS SUR LES ETUDES ET FORMATIONS ?**

Tu poursuis des études ou une formation l'année prochaine ? Vers quelles études ou formation te diriger, pour quel métier ou profession. Comment choisir ? Pour t'aider dans ton choix, tu peux faire appel à différents types de services. Ils disposent de nombreux documents à consulter ou à emporter sur les études supérieures, universitaires, de promotion sociale (cours du soir), à horaire décalé, sur les professions et les formations diverses. Certains proposent des entretiens d'orientation.

#### **Les centres Infor Jeunes et points-relais**

Infor Jeunes, c'est 12 centres d'information généraliste et 25 points-relais répartis en Communauté française. Lors des permanences d'accueil, tu trouveras une multitude d'informations sur les possibilités d'études et de formations, ainsi que sur les métiers. Divers guides et ouvrages de référence peuvent être consultés gratuitement sur place.

N° universel : 070/233.444. Site Internet : [www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be).

#### **Les centres psycho-médico-sociaux (PMS)**

Chaque école est en relation avec un centre PMS. Tu peux à tout moment y obtenir un rendez-vous avec un professionnel : conseiller psychopédagogique, assistant(e) social(e), infirmier(e)... Les PMS peuvent proposer aux élèves des informations sur les études et les formations, ainsi que des entretiens et tests d'orientation. Tant dans le domaine du choix des études et de la formation, que dans l'accompagnement du projet de vie professionnelle. Les services sont gratuits et soumis au secret professionnel. Site Internet : [www.orientation.be](http://www.orientation.be). Site de l'**AFAPMS** (asbl d'agents des [centres psycho-médico-sociaux](http://www.orientation.be) belges francophones).

#### **Les centres du Service d'Information sur les Etudes et les Professions - SIEP**

Ils assurent à la fois l'information et l'orientation en matière d'études et de formations. Pour les tests d'orientation, une participation financière est demandée. Ils sont effectués par un(e) psychologue. L'entretien est axé sur la personnalité et les intérêts professionnels du demandeur. Tu trouves 5 centres en Communauté française.

Site Internet : [www.siep.be](http://www.siep.be) - tél. : 04/222.05.10 (siège social).

#### **Le Centre de documentation et d'information sur les études et les professions - CEDIEP**

L'accès à l'information et à la documentation en matière d'études et de professions est gratuit. Les guides peuvent être consultés sur place. Site Internet : [www.cediep.be](http://www.cediep.be) - tél. : 02/649.14.18 - rue Emmanuel Mounier 100 - 1200 Bruxelles.

#### **Les centres de guidance**

Pour ceux qui ont l'impression de mal se connaître et qui éprouvent des difficultés à faire un choix d'orientation. Ils peuvent, afin d'éclaircir leur situation, faire appel aux centres de guidance. Ces derniers proposent, moyennant une participation financière, des consultations, des examens psychologiques, des psychothérapies individuelles. Ils sont composés de médecins psychiatres, de psychologues, d'assistants sociaux, de logopèdes. Pour trouver un centre dans votre région : Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale : 02/511.55.43 - Institut wallon pour la Santé mentale, tél. : 081/23.50.15 - site Internet : [www.iwsm.be](http://www.iwsm.be).

#### **Les Carrefours Emploi Formation et Bruxelles Formation**

Les centres Carrefour Emploi Formation et le centre Bruxelles Formation ont pour objectif de donner une réponse adéquate en matière de formation et d'emploi. Tu peux y obtenir des informations sur les métiers, définir les démarches à entreprendre pour choisir une orientation. Tu y trouveras également des offres de formation et les institutions qui les organisent, tu pourras également bénéficier d'un entretien conseil pour analyser et clarifier ton projet de formation.

[www.leforem.be/informer/trv\\_belgique/trvbelgique\\_services\\_forem\\_carrefour\\_EmplForm.htm](http://www.leforem.be/informer/trv_belgique/trvbelgique_services_forem_carrefour_EmplForm.htm)  
[www.bruxellesformation.be](http://www.bruxellesformation.be)

En plus des services repris ci-dessus, il existe au niveau local des organismes offrant des services similaires, leurs coordonnées sont disponibles auprès des centres Infor Jeunes, comme par exemple les services étudiants des universités.

# LE VOLLEY CLUB FROIDCHAPELLE SPANTOLE

A LE PLAISIR DE VOUS INFORMER DE SES ACTIVITES POUR LA SAISON 2007-2008

## → CHALLENGE

- \* Minimum 6 personnes par équipe
- \* Prix : 15 € par personne
- \* 4 à 6 samedis répartis tout au long de la saison

A la clé : remise de prix avec soirée de clôture et 1 boisson comprise/joueur/samedi  
Pour plus de renseignements : Alain VANDROMME (vice-président) 0473/46.36.76

## → ENTRAINEMENT DES JEUNES

A partir de septembre, Virginie aura le plaisir d'accueillir vos enfants tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h afin de les initier au plaisir du volley.

Le prix s'élève à 30 € pour la saison (min. 6 ans).

Pour plus de renseignements : Virginie VANHOUTTE 0497/71.53.29

## → EQUIPE LOISIR

Envie de jouer au volley mais pas le temps de s'entraîner !!

Une équipe motivée et accueillante vous attend afin de pratiquer de façon purement ludique...

(Les matchs se déroulent essentiellement la semaine en soirée.)

Pour plus de renseignements : André POU CET 0477/62.20.12

## → EQUIPES CHAMPIONNAT

Une équipe de filles P3 et une équipe de garçon P2 s'entraînent tous les vendredis soir de 20 h à 22 h à partir du 17 août.

Pour tout renseignement complémentaire :

Laurence STAFFE (présidente) 0497/71.71.43

Audrey ELIS (secrétaire) 0477/99.52.57



## BIENVENUE A TOUS A LA BIBLIOTHEQUE !

La bibliothécaire vous propose des collections actualisées de romans et de documentaires. Envie de vous plonger dans un bon roman ? Friand d'histoire locale et régionale ? Besoin d'un guide pratique ou de documentation sur un sujet précis ? Quel que soit le centre de vos intérêts du moment, chaque demande est traitée de façon individuelle avec possibilité de rechercher la référence souhaitée dans le catalogue collectif des bibliothèques du Hainaut.

Les conditions de prêt sont démocratiques : 2,50 € par an pour les personnes de plus de 18 ans et la gratuité pour les moins de 18 ans. Le prêt est octroyé pour une durée d'un mois. Avouez que c'est vraiment donné pour pouvoir découvrir de nouveaux auteurs ou enrichir ses connaissances sur le sujet qui vous tient à cœur !

Alors, surtout, n'attendez pas ! Venez vous rendre compte par vous-même des services d'une bibliothèque dans le village.

Bibliothèque de Froidchapelle Rue des Arzières 28 060/41 21 02 <a href="mailto:bibliofroidchapelle@yahoo.fr">bibliofroidchapelle@yahoo.fr</a> Jeudi de 14 h à 19 h	Bibliothèque de Boussu-lez-Walcourt Grand-Place 3 071/63 30 43 <a href="mailto:bibliofroidchapelle@yahoo.fr">bibliofroidchapelle@yahoo.fr</a> Mardi de 14 h à 17 h
--	--

## AGENDA

**Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 septembre** : ducasse de la jeunesse à Boussu-lez-Walcourt. Soirée Gaulois le vendredi 7 (5 €/entrée). Samedi 8 : dès 6 h : grande brocante (1 €/mètre - réservation chez Michaël VANDERHEYDEN ou Yannic VERBRUGGEN) - dès 9 h : tournoi de tennis double (10 €/équipe + 2 consommations - réservations du 1<sup>er</sup> au 06/09 chez Michaël VANDERHEYDEN au 0499/16 49 50, Yannic VERBRUGGEN au 0496/75 30 28 ou Hugues DERSIN au 0474/57 42 54) - dès 21 h : soirée mètre de bières (6 €/entrée). Dimanche 9 dès 10 h : finale du tournoi de tennis - dès 11 h : apéritif offert - dîner dansant cochon à la broche (13 € - 8 €) - dès 14 h : tournoi de pétanque équipes formées (10 €/équipe + 2 consommations) - dès 20 h : soirée de clôture.

**Samedi 8 et dimanche 9 septembre** : Tryptique des Barrages (épreuve cycliste de très haut niveau reprise au calendrier international de l'UCI). Samedi 8 : 1<sup>ère</sup> étape (Flèche des Barrages) - 180 km - 131 km en ligne + 3 circuits locaux de 16 km 350 - départ à 12 h 30 de Walcourt-Centre, entrée sur les circuits locaux à 15 h 15, arrivée à 16 h 30 à Tarcienne (RN 978 Gerpennes-Somzée). Dimanche 9 : 2<sup>e</sup> étape (Contre la montre individuel de la Plate Taille) - 14 km 700 en circuit fermé - 1<sup>er</sup> départ à 9 h 30 - départ et arrivée : aquacentre. 3<sup>e</sup> étape (course de côtes) - 112 km 800 - 4 circuits locaux de 28 km 200 - départ à 15 h, arrivée à 17 h 40 - départ et arrivée : Tarcienne (RN Gerpennes-Somzée). Tous les renseignements sur ce rendez-vous sur [www.sprinterclubtarciennois.be](http://www.sprinterclubtarciennois.be).

**Du vendredi 7 au dimanche 9 septembre** : tournoi belge de Paint-Ball Millenium Series sur le site des lacs de l'Eau d'Heure, sur le site de l'ancien aérodrome (à proximité de l'ADEPS). Matches organisés sur des terrains bien délimités aux structures gonflables afin de se cacher de ses adversaires. Le jeu voit deux équipes s'affronter, dont l'objectif est de "marquer" les joueurs du camp adverse. L'équipe gagnante est celle qui a éliminé tous les autres joueurs. Informations sur [www.millenium-series.com](http://www.millenium-series.com).

**Samedi 8 septembre** dès 19 h à la salle des fêtes de Froidchapelle : souper lasagne de l'asbl ECHANGE, groupe d'entraide et de solidarité. Apéritif, lasagne et dessert. Adultes : 12 € - enfants : 5 €. Réservations souhaitées auprès de Paola BROGNIET (071/64 41 09), Lulu GEORGE (071/63 40 47), Etienne MARLIER (060/41 19 10), Marie-Françoise MOREAUX (060/41 10 92), Marie-Léone PONSELET (060/41 16 31) ou Anne-Marie SERVAIS (060/45 56 09).

**Mardi 11 septembre** à 20 h : conseil communal

**Dimanche 16 septembre** : l'institut "L'Accueil" de Froidchapelle fête ses 25 ans. De 9 h à 11 h : départ de promenades à moto (conducteur : 6 € - passager : 4 € + consommation gratuite). 10 h : messe célébrée par l'abbé DELCOIGNE et animée par la chorale des enfants de Froidchapelle. 12 h : concert-apéritif par l'association musicale Froidchapelle-Boussu. 13 h : repas spécial 25<sup>e</sup> anniversaire (apéritif maison et mises en bouche, pavé de dinde, salade composée, coquettes, sauce moutarde à l'ancienne, gâteau des 25 ans - adultes : 12 € - enfants : 7 € - réservations au 060/41 19 89). 15 h : grand spectacle anniversaire - projection du court-métrage "Le grenier" réalisé par l'atelier-théâtre de l'institut et chorégraphie "Re-gare de moi" par les résidents et le personnel de l'institut. 16 h 30 : remise de prix du concours de dessin des enfants de Froidchapelle et Sivry. 16 h 45 : lâcher de ballons. Exposition rétrospective, crêperie, château gonflable.

**Samedi 6 octobre** à partir de 20 h : souper aux moules du F.C. Boussu à la salle du cercle Saint-Remi à partir de 20 h.

**Samedi 6 et dimanche 7 octobre** au foyer culturel de Boussu-lez-Walcourt : exposition de peintures, aquarelles, travail du bois, peintures sur œufs, décorations florales. Entrée libre. Samedi de 14 h à 19h et dimanche de 13 h à 19 h.

Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle - 060/45 91 46.

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet [www.froidchapelle.be](http://www.froidchapelle.be), dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

## Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

### LES PERMANENCES DE 2007

**Permanences sociales** : le lundi de 8 h 30 à 12 h, le mercredi de 8 h 30 à 10 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 10 h 30.

**Permanences allocations de chauffage** : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

**Prochaines permanences** : à Froidchapelle (salle du conseil du CPAS, rue de la Station 83) le mercredi 19 septembre de 13 h 30 à 16 h - à Boussu-lez-Walcourt (salle du centre culturel, Grand-Place 3) le mercredi 19 septembre de 9 h à 11 h 30.

**RAPPEL** : Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1.500 litres par hiver (du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 30 avril 2008) par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux, demandes d'avocat "pro deo"...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14h, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre.

Prochaine permanence le mercredi 26 septembre 2007 de 13 h à 15 h

**Permanences médiation de dettes** : dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83 à Froidchapelle

Prochaine permanence le mercredi 5 septembre de 13 h à 16 h

**Guidance sociale énergétique** : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité.

Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)

Le Président,  
Paul BOUCHE

CPAS de FROIDCHAPELLE  
Rue de la Station 83 - 6440 FROIDCHAPELLE  
Tél. : secrétaire : 060/51 01 20 - 060/51 01 21  
Courriel : cpasfroidchapelle@hotmail.com